



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2008 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce
du Québec (FCCQ)

Présenté à l'occasion des consultations pré-budgétaires
de Finances Québec

Février 2008

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226
■
fccq.ca



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ défend ardemment les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Mission

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction	3
2. Niveau de vie et productivité	3
2.1 Accroître la taille des PME québécoises	4
2.2 Adopter des modes de gestion novateurs	6
2.3 Accroître la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée	6
2.4 Aider au démarchage des grandes entreprises à l'étranger	7
3. Investissement	8
3.1 Abolir la taxe sur le capital.....	9
3.2 Mettre sur pied une agence d'analyse économique	9
3.3 Encourager la relève entrepreneuriale.....	10
4. Technologies et énergies propres	11
5. Conclusion.....	12
Annexe 1 – Les questions particulières de la consultation pré-budgétaire 2008	13

1. Introduction

Par le biais de la présente consultation, les gens d'affaires du Québec désirent souligner, de nouveau, l'impératif de placer la compétitivité de notre économie au premier plan des priorités du gouvernement du Québec. De par son réseau de 162 chambres de commerce regroupant plus de 57 000 membres, la FCCQ est le réseau d'affaires le plus important et le plus représentatif du Québec. Ses membres proviennent de toutes les régions administratives du Québec et de tous les secteurs économiques. Depuis près de 100 ans, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts des gens d'affaires du Québec au chapitre des politiques publiques.

La FCCQ est préoccupée des répercussions qu'aura le vieillissement de la population sur l'économie et interpelle de nouveau le gouvernement du Québec sur l'urgence d'enligner ses politiques économiques de façon à soutenir la productivité des entreprises et le niveau de vie des Québécois. Dans le cadre de la présente consultation, le Ministère des finances du Québec demande de répondre à cinq questions (voir annexe 1). Les réponses de la FCCQ à ces questions et les recommandations qui y sont associées sont développées autour de trois thèmes : 1) Le niveau de vie et la productivité, 2) L'investissement et 3) Les technologies et énergies propres.

Le vieillissement de la population du Québec a un impact direct sur la croissance à long terme du niveau de vie des Québécois et sur les finances du gouvernement. Afin de répondre à ce défi, la FCCQ croit que le gouvernement devrait s'efforcer à augmenter la productivité et l'emploi (le travail) au Québec. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le retard du Québec en termes de productivité. Dans ce mémoire, la FCCQ attire l'attention du gouvernement sur la nécessité d'accroître la taille des PME québécoises et sur celle d'adhérer à des modes de gestion plus novateurs. Par ailleurs, le niveau de vie des Québécois est directement tributaire de la production de biens et services effectuée au Québec. Afin de soutenir le niveau de vie des Québécois à long terme, la FCCQ est d'avis qu'il faille accroître la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée et augmenter les parts de marché des entreprises québécoises à l'étranger.

La faiblesse des investissements privés a été identifiée comme une des raisons expliquant l'écart de productivité du Québec par rapport à ses voisins et autres partenaires commerciaux. Il est primordial que les entreprises du Québec investissent davantage. La FCCQ réitère une demande passée et exhorte le gouvernement du Québec à éliminer dès maintenant sa taxe sur le capital, ne serait-ce pour le secteur manufacturier. La FCCQ propose également de mettre sur pied une agence d'analyse économique et d'encourager la relève entrepreneuriale afin de soutenir la croissance des investissements privés au Québec.

Le gouvernement se doit de s'assurer que la prospérité économique du Québec s'effectue dans le respect des impératifs environnementaux. L'environnement est maintenant au cœur des préoccupations d'un grand nombre d'entreprises qui désirent réellement concilier la croissance de leur entreprises à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale. Plusieurs de ces entreprises investissent, d'ailleurs, des sommes souvent importantes afin d'adopter des procédés de fabrication moins polluants et moins énergivores. La FCCQ souscrit fortement au principe de développement durable et invite le gouvernement à encourager les entreprises québécoises à investir dans les technologies propres.

Le dynamisme économique du Québec passe, pour la FCCQ, par un régime fiscal compétitif qui favorise la création de richesse et par des politiques gouvernementales structurantes qui assurent la compétitivité de nos entreprises.

2. Niveau de vie et productivité

Le vieillissement de la population du Québec inquiète puisqu'il affecte la croissance à long terme du niveau de vie des Québécois. Il crée, en effet, des pressions à la baisse sur le niveau de vie (i.e. le produit intérieur brut per capita) puisque moins de travailleurs implique moins de production. Ceci est d'autant

plus inquiétant pour le gouvernement du Québec qu'une production moindre entraîne de plus petits revenus et qu'une population vieillissante engendre des dépenses accrues en santé et en matière de pension. Au Québec, la population active déclinera dès 2011. Il y aura alors davantage de personnes qui quitteront le marché du travail que de nouvelles qui l'intégreront. Une récente étude du Conference Board du Canada révélait qu'il manquera, au Québec d'ici 2030, 363 000 travailleurs, soit 8,5 % de la population active.¹

Deux moyens permettent d'augmenter le niveau de vie : augmenter l'emploi (i.e. le travail) et augmenter la productivité. Il faut non seulement travailler davantage, mais également produire plus avec moins, produire mieux. La productivité, rappelons-le, mesure la quantité de biens et de services produite par rapport à la quantité d'intrants utilisés tels que le capital, le travail, l'innovation et le savoir-faire. Dans un contexte où la croissance de la population ne peut soutenir à long terme la croissance du niveau de vie des Québécois, il est primordial que le gouvernement du Québec fasse tout ce qui est en son pouvoir pour accroître la productivité générale de l'économie et pour augmenter le nombre de travailleurs. Voilà où le gouvernement devrait concentrer ses efforts afin d'accroître la prospérité des Québécois.

Beaucoup de choses ont été dites et faites afin d'accroître la productivité au Québec. Les moteurs de croissance de la productivité que sont le capital humain, le capital physique et l'innovation sont bien connus et tous s'accordent pour dire qu'il faut y accorder la plus grande importance. Il est primordial que les entreprises du Québec investissent davantage dans leur usine. La faiblesse des investissements privés a été identifiée comme une des raisons expliquant l'écart de productivité du Québec par rapport à ses voisins et autres partenaires commerciaux. La FCCQ joint sa voix aux autres groupes patronaux et exhorte le gouvernement d'éliminer dès maintenant sa taxe sur le capital.

La FCCQ aimerait également porter l'attention du gouvernement sur d'autres facteurs qui nuisent à la productivité et à la croissance du niveau de vie des Québécois : la petitesse relative des entreprises québécoises, les modes «obsoletes» de gestion d'entreprise, la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et les exportations. Présentement, bon nombre d'entreprises québécoises vivent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans leur secteur, pénurie qui affecte directement leur production. La pénurie et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée au Québec sera l'enjeu prioritaire de la FCCQ en 2008. Par ailleurs, étant donné le déclin anticipé de la population active et son impact sur la demande intérieure, l'économie québécoise devra miser davantage dans l'avenir sur le secteur extérieur afin de croître, de soutenir son niveau de vie. D'où l'urgence d'aider les entreprises québécoises à conquérir de plus grandes parts de marché au Canada et à l'international et à s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

2.1 Accroître la taille des PME québécoises

L'économie québécoise se caractérise par la prédominance d'entreprises de petite taille. Environ 23% des travailleurs québécois œuvrent dans des entreprises de 20 employés et moins contre 19% en Ontario et 18% aux États-Unis. Inversement, 40% des travailleurs sont embauchés par des entreprises de plus de 500 employés contre 46% et 50% en Ontario et aux États-Unis, respectivement. Cette prédominance des PME au Québec explique, en partie, l'écart défavorable de sa productivité. En raison de leur plus petite taille, les entreprises québécoises sont moins avancées sur le plan de l'innovation et de l'adoption des nouvelles technologies. Les grandes firmes sont aussi plus productives que les PME, car elles:

- ont un accès plus aisé au financement et, par conséquent, ont une capacité supérieure à investir;
- ont une plus grande capacité à organiser et à développer des activités d'appui à la production tels la gestion, le marketing, la R&D et la formation de main d'œuvre; et,
- bénéficient d'économies d'échelle plus importantes.²

¹ Conference Board du Canada (2007), *Du baby-boom au déficit de main-d'œuvre – Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec*, décembre

<http://www.conferenceboard.ca/documents.asp?mnext=2357>

² Finances Québec (2005), *La croissance de la productivité du travail : un défi de taille pour le Québec*, août

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/EEFB/fr/eefb_vol1_no3.pdf

Au cours des années 90, près de l'ensemble de la croissance de la productivité manufacturière au Québec provenait de quatre industries qui représentaient 43% du secteur manufacturier québécois et dont la taille moyenne des entreprises était 2,5 fois plus grande que celle des entreprises de l'ensemble du secteur manufacturier. C'étaient les industries des produits informatiques et électroniques, des métaux primaires, de l'aérospatial et du papier. Des industries qui bénéficient de fortes économies d'échelle et où les entreprises sont intensives en capital, innovatrices et ouvertes sur le monde.³

Il faut donc arrêter de multiplier les mesures d'aide à la création d'entreprises et commencer à développer des mesures destinées à accompagner les PME dans leur croissance. Arrêtons de multiplier les PME et concentrons nos efforts sur leur développement afin qu'elles deviennent grandes. C'est ainsi que le Québec parviendra à accroître la productivité de ses entreprises.

La FCCQ désire ainsi amener l'attention du gouvernement sur la nécessité d'accroître la taille des PME québécoises afin d'augmenter la productivité des entreprises et le niveau de vie à long terme des Québécois. Elle invite le gouvernement à développer des politiques de «mise en relation» entre les multinationales et les PME du Québec. Le gouvernement en encourageant les grandes entreprises à travailler en collaboration avec les PME aidera ces dernières à croître. Plus il y aura de collaboration et d'alliance entre les PME québécoises et les multinationales du Québec, plus le gouvernement renforcera le développement des filières industrielles québécoises et favorisera l'intégration des PME québécoises aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Il faut multiplier les opportunités de partage de connaissances et d'expériences entre entreprises. Le gouvernement doit s'efforcer de faire fructifier l'expertise et le savoir-faire à l'international des grandes entreprises du Québec auprès des PME.

Afin d'accroître la productivité et la prospérité du Québec, la FCCQ invite le gouvernement à tirer partie des filières/grappes industrielles et des bénéfices d'agglomération pour faire grandir les PME québécoises. Les bénéfices d'agglomération comprennent : le développement d'une main-d'œuvre locale spécialisée, la disponibilité de services de soutien spécialisés aux entreprises d'une même filière/grappe industrielle et des externalités localisées de connaissances et d'expériences propres à une même industrie. **La FCCQ recommande:**

- **Que le gouvernement développe des mesures encourageant les grandes entreprises et les PME à s'engager dans des alliances contractuelles** comme, par exemple, des pôles de compétitivité, des développements communs entre fournisseurs et clients, des missions communes à l'étranger et le développement de districts industriels.
- **Que le gouvernement encourage financièrement les projets communs et les transferts de compétences entre les grandes entreprises et les PME.**
 - o Le gouvernement pourrait encourager les grandes entreprises à collaborer avec les PME sur des projets communs en diminuant, par exemple, les charges sociales ou l'impôt sur la masse salariale des employés mandatés par les grandes entreprises pour travailler sur ces projets.
- **Que le gouvernement incite les grandes entreprises à former des partenariats avec les PME afin de favoriser l'accès des PME aux commandes des grandes entreprises et aux marchés étrangers.**
 - o Le gouvernement pourrait analyser la possibilité d'associer à son financement des clauses contraignant les grandes entreprises à passer un pourcentage de leurs commandes aux entreprises québécoises.
 - o Le gouvernement pourrait inciter les grandes entreprises à participer davantage au développement international des PME. Certains membres de la FCCQ ont indiqué que le support des Centres locaux de développement (CLD) ne répond pas au besoin en matière de développement international et que l'expertise des multinationales du Québec en la matière devrait être exploitée.
- **Que le gouvernement identifie et étudie les freins à la croissance des PME québécoises afin de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.**

³ Finances Québec (2004), *Productivité du travail au Québec : une faible croissance qui nuit à la prospérité des québécois*, février

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/EEFB/fr/ace_vol1_no6.pdf

2.2 Adopter des modes de gestion novateurs

Les systèmes de travail novateurs se répercutent positivement sur la productivité et l'efficacité des entreprises. En effet, les pratiques novatrices en matière de gestion des ressources humaines peuvent améliorer la productivité des entreprises, surtout par le biais de systèmes de pratiques conçus pour renforcer la participation des travailleurs.⁴ Pour s'imposer à travers le monde, les entreprises les plus créatives et innovantes misent sur leur personnel. Afin de profiter pleinement du talent et de la compétence de leurs employés, ces entreprises adoptent des modes de gestion novateurs où la participation des employés est au cœur de la stratégie de développement, d'innovation et de productivité. La recette est simple : créer une véritable solidarité dans l'entreprise sur la question de l'innovation et de la hausse de la productivité.

Afin de favoriser le développement de mode de gestion novateur au Québec et d'accroître, du coup, la productivité des entreprises, la FCCQ invite le gouvernement à développer des politiques incitant les entreprises à instaurer des programmes de partage des profits. Pour la FCCQ, favoriser l'intéressement des travailleurs au défi de la productivité constitue une mesure rassembleuse et porteuse pour l'économie québécoise. Les entreprises ont tout à gagner à développer un lien entre la rémunération des employés et la performance réalisée par ceux-ci.

La FCCQ recommande:

- **Que le gouvernement crée une aide fiscale à l'intention des travailleurs et des employeurs qui mettront en place un régime d'intéressement des travailleurs.**⁵
 - o **Le gouvernement pourrait accorder une exemption d'impôt sur les premiers 6000\$ - à titre d'exemple - versés aux travailleurs adhérant à des modes de gestion novateurs dans le cadre d'un régime d'intéressement.**
 - o **Le gouvernement pourrait accorder aux entreprises un crédit d'impôt de 15% - à titre d'exemple - sur les montants versés aux employés dans le cadre d'un régime d'intéressement.**
 - **Afin de bénéficier de cette mesure, les entreprises devront détenir un visa attestant que le régime d'intéressement des travailleurs est lié aux résultats de l'entreprise et s'intègre dans une démarche visant à établir un mode de gestion novateur.**

2.3 Accroître la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée

Afin de contrer tant soit peu l'impact du déclin de la population active sur le niveau de vie des Québécois, le gouvernement du Québec doit chercher à accroître le bassin des travailleurs en attirant davantage d'immigrants qualifiés et en encourageant les travailleurs âgés à retarder leur retraite. Ceci est d'autant plus urgent que bon nombre d'entreprises québécoises vivent présentement une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. D'autre part, l'éducation et la formation sont déterminantes pour la productivité et la compétitivité du Québec. Un bon système éducatif s'avère un avantage indéniable pour notre économie. Premièrement, les connaissances acquises par une population active instruite sont la «ressource naturelle» de la nouvelle économie mondialisée. Deuxièmement, il faut disposer d'un système éducatif solide pour stimuler l'innovation. Finalement, des citoyens instruits sont mieux à même de contribuer à l'élaboration des politiques publiques et de prendre toute leur place dans le débat public. Bref, la FCCQ est d'avis qu'il faut continuer à investir en éducation et en formation afin de développer cet avantage concurrentiel pour notre économie.

⁴ Ichniowski, Casey, Thomas A. Kochan, David Levine, Craig Olson et George Strauss. 1996. « What Works at Work: Overview and Assessment », *Industrial Relations*, vol. 35, no 3, 299-333.
<http://dspace.mit.edu/bitstream/1721.1/2610/1/SWP-3886-34616085.pdf>

⁵ En mai 1992, le gouvernement du Québec avait adopté une mesure semblable qui donnait une exemption totale d'impôt sur les sommes reçues par un employé dans le cadre d'un programme d'intéressement accompagné d'une démarche de qualité totale.

La FCCQ prépare un important dossier sur les pénuries et la disponibilité à long terme de la main-d'œuvre qualifiée. Elle en fera part publiquement au second semestre 2008. Elle y traite notamment :

- **De la formation professionnelle et technique;**
- **Du taux alarmant d'abandons et d'échecs dans les cégeps, principalement au secteur professionnel;**
- **De la surreprésentation des étudiants à l'université par rapport aux besoins du marché du travail et de la sous-fréquentation des établissements de formation professionnelle;**
- **Des faibles changements opérés ces dernières années dans les processus de sélection des immigrants;**
- **Du sous-financement de l'enseignement postsecondaire, principalement à l'université;**
- **Des obstacles posés par les ordres professionnels qui compliquent et retardent l'accès au travail d'un grand nombre d'immigrants; et**
- **Des retards pris dans l'ajustement des conditions de retraite dans les entreprises du secteur public et du secteur privé.**

La FCCQ présentera un diagnostic clair et soumettra des propositions précises sur les actions à entreprendre afin d'atténuer les problèmes de pénuries et d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée au Québec.

2.4 Aider au démarchage des grandes entreprises à l'étranger

Le vieillissement de la population québécoise aura un impact négatif sur la croissance des dépenses de consommation au Québec. Avec l'âge et la retraite, une tranche importante de la population du Québec diminuera ses dépenses de consommation. De ce fait, la croissance future de la demande intérieure ne sera plus aussi soutenue que par le passé ; par conséquent, pour croître, l'économie québécoise devra miser davantage sur son secteur extérieur, sur ses exportations. Le gouvernement doit conséquemment aider les entreprises québécoises à augmenter leurs parts de marché à l'international, notamment en renforçant leur positionnement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le soutien du gouvernement du Québec aux entreprises en matière de commercialisation internationale doit être adapté à la réalité d'affaires. Les entreprises québécoises ont besoin d'aide pour intégrer les grandes chaînes d'approvisionnement mondiales qui sont, aujourd'hui, incontournables. L'intégration aux chaînes d'approvisionnement mondiales est de plus en plus identifiée comme le moyen d'accroître et d'assurer les parts de marché des entreprises à l'international.

La mise sur pied d'un Centre de veille commercial international chargé de répertorier ces évolutions et ces opportunités de même que de soutenir les entreprises dans leurs efforts de conformité aux exigences de grands donneurs d'ordre d'ici, comme d'ailleurs dans le monde, représenterait une belle occasion pour le gouvernement d'adapter ses efforts dans ce domaine.

Par ailleurs, les entreprises qui désirent accroître leur présence sur les marchés extérieurs peuvent s'adresser à plusieurs organismes gouvernementaux afin d'obtenir de l'aide. Toutefois, la structure de l'aide financière s'avère parfois contraignante et peu utile. Les grandes entreprises font habituellement affaires avec Investissement Québec (IQ) et Développement économique Canada (DEC) pour obtenir un soutien les appuyant dans leurs démarches de développement de nouveaux marchés à l'étranger. Aux dires de plusieurs membres de la FCCQ, ce soutien est mal adapté à leur réalité d'affaires. Le temps nécessaire pour monter un plan d'intervention avec ces deux organismes est tel que souvent les belles occasions d'affaires à l'international s'estompent. Afin d'accélérer le soutien financier au démarchage des grandes entreprises à l'étranger, la FCCQ est d'avis qu'une aide fiscale basée sur les investissements aux démarchages des entreprises à l'étranger permettrait à celles-ci d'agir plus rapidement tout en bénéficiant d'un soutien du gouvernement pour ces investissements risqués.

Les réseaux d'entreprises constituent également une clé du succès dans le développement international de plusieurs entreprises. Ainsi, la FCCQ encourage le gouvernement à poursuivre et à accroître ses

efforts destinés à maintenir et à développer les corridors de commerce. Depuis plusieurs années, la FCCQ initie et supporte ardemment les corridors de commerce entre le Québec et les régions transfrontalières américaines et canadiennes. Les corridors ont donné naissance à de nombreuses initiatives conjointes des milieux d'affaires et des gouvernements et ont réussi à apporter des solutions importantes aux nombreux défis posés par la mondialisation et par la sécurité des frontières. La FCCQ entend poursuivre ses efforts pour le maintien et le développement des relations commerciales interprovinciales et internationales. Elle organisera en 2008 le Sommet Québec-New York qui regroupera gens d'affaires, universitaires et hauts fonctionnaires du Québec et de l'État de New York. La FCCQ sera également impliquée en 2008 dans les négociations visant un accord de commerce élargi entre le Québec et l'Ontario.

Dans le cadre de sa stratégie manufacturière de novembre 2007, le gouvernement du Québec s'est engagé à aider les entreprises du secteur manufacturier québécois à conquérir de plus grandes parts de marché. La FCCQ apprécie les efforts du gouvernement. Afin d'accroître les parts de marché des entreprises québécoises en renforçant leur positionnement dans les chaînes d'approvisionnement domestiques et internationales, **la FCCQ recommande :**

- **Que le gouvernement analyse la possibilité de mettre sur pied un Centre de veille commercial international pour les entreprises du Québec.**
- **Que le gouvernement crée un crédit d'impôt sur les dépenses de démarchage et de commercialisation à l'étranger.**
- **Que le gouvernement poursuive ses efforts visant à accentuer le renforcement des corridors de commerce, à établir un accord de commerce élargi avec l'Ontario et à développer des partenariats économiques avec l'Union européenne.**

3. Investissement

Il est reconnu que le principal déterminant de l'accroissement de la productivité se situe dans les investissements en capital physique. En fait, la faiblesse des investissements en machinerie et équipement dans les années 1990 a été identifiée comme un des facteurs expliquant l'accroissement soutenu de l'écart de productivité entre les États-Unis et le Canada. Entre 1980 et 2006, la proportion des investissements privés par rapport au PIB réel fut au Québec systématiquement inférieure à celle du Canada et de plusieurs autres provinces.⁶ Pas étonnant de constater alors pourquoi la performance relative du Québec en termes de productivité n'est pas reluisante. La volatilité et l'aspect imprévisible du dollar canadien n'ont guère amélioré la situation au cours des dernières années, car ils ont rendu les décisions d'investissement plus difficiles à prendre pour les entreprises québécoises et pour les multinationales en sol québécois. Qui plus est, les marges bénéficiaires dans le secteur manufacturier, où l'on trouve le gros de ces investissements, ont fondu de manière marquée avec l'appréciation du dollar canadien et l'accroissement de la concurrence sur les marchés domestiques et internationaux. Ainsi, les investissements en machinerie et équipement dans le secteur manufacturier au Québec ont diminué trois années consécutives lorsque le dollar s'appréciait : -5,6% en 2004, -6,8% en 2005 et -7,8% en 2006.⁷

La FCCQ propose quelques pistes afin d'accroître l'investissement privé au Québec. Premièrement, elle joint sa voix aux autres groupes patronaux et exhorte le gouvernement à éliminer dès maintenant sa taxe sur le capital. Deuxièmement, elle réitère sa demande quant à la création d'une agence d'analyse économique : la solution de la FCCQ pour désembourber le Québec de son immobilisme économique. Enfin, étant donné le grand nombre d'entrepreneurs québécois qui s'apprêtent à prendre leur retraite, la FCCQ aimerait également porter à l'attention du gouvernement l'enjeu de la relève entrepreneuriale.

⁶ M. Boyer (2007), *La performance économique du Québec : constats et défis (III)*, CIRANO
<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2007s-12.pdf>

⁷ Source : CANSIM, tableau 029-0005.

3.1 Abolir la taxe sur le capital

Le gouvernement du Québec a déjà initié un important mouvement de réduction de la taxe sur le capital, qui devrait se concrétiser par son élimination complète en 2011. La FCCQ recommande que le budget 2008-2009 soit l'occasion de franchir le pas décisif qui conduit à l'élimination complète de la taxe sur le capital. Dans le contexte de mondialisation, il faut lever cet obstacle à la modernisation des entreprises québécoises et à la compétitivité fiscale du Québec. Advenant une incapacité financière, la FCCQ propose au gouvernement d'abolir au moins la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier où les investissements en machinerie et équipement ont diminué d'un cinquième entre 2003 et 2006.

L'abolition de la taxe sur le capital permettrait de retirer ce frein à la compétitivité des entreprises manufacturières québécoises en concurrence avec des entreprises qui n'ont pas à supporter une telle pression fiscale. Il s'agit de l'équivalent annuel d'environ 800 millions de dollars en pertes de recettes fiscales qui pourraient cependant être compensées par un accroissement de l'investissement et de l'activité économique. Le calendrier d'élimination actuel de cette taxe s'échelonne sur une période trop longue compte tenu de la situation vécue par les entreprises manufacturières et les changements survenus à ce calendrier dans le passé ont porté atteinte au principe de stabilité de l'action gouvernementale en matière d'investissement. Rappelons, aussi fondamental que ceci puisse paraître, que la stabilité des variables macroéconomiques et des actions gouvernementales est nécessaire aux décisions d'affaires, surtout celles concernant les investissements. Le gouvernement du Québec ne peut stabiliser la volatilité et contrôler l'aspect imprévisible du dollar canadien, nous en sommes pleinement conscients, mais il peut prendre un engagement ferme et convaincant afin d'accroître les investissements privés au Québec.

La FCCQ recommande :

- **Que le gouvernement élimine complètement la taxe sur le capital, mais, advenant une incapacité financière, qu'il abolisse au moins la taxe sur le capital dans le secteur manufacturier.**

3.2 Mettre sur pied une agence d'analyse économique

Au cours des dernières années, la FCCQ et ses membres se sont inquiétés de la tournure que prenaient certains projets d'envergure au Québec. En effet, depuis quelques années, la FCCQ remarque que le principe du «pas dans ma cour» semble passer loin devant les intérêts de l'ensemble de la population. Le Québec a ainsi laissé passer le projet Bassin Peel (estimé à 1,2 milliard\$) qui aurait permis d'amener le Cirque du Soleil à Montréal, a attendu des décennies avant d'obtenir le feu vert au prolongement des autoroutes 25, 30 et Robert-Bourassa, et accuse présentement d'importants retards dans le développement hydroélectrique. Actuellement, des groupes d'opposants tentent de faire avorter le projet Rabaska, l'oléoduc d'Ultramar, le terminal Gros-Cacouna et même le projet d'agrandissement du Musée National des Beaux-Arts du Québec.

Aujourd'hui, le moindre projet de développement économique semble se buter à une opposition tous azimuts. À force de s'enliser dans des débats médiatiques qui deviennent, par la force des choses, politiques, les projets aboutissent à la poubelle, les prometteurs partent, investissent ailleurs. Cette attitude est hautement préoccupante, pour quiconque se soucie d'économie, de développement, de commerce et d'industrie. Cette inquiétude est d'autant plus grande que la nature actuelle du débat public affecte négativement ce que les membres de la FCCQ ont identifié comme étant les avenues de la prospérité du Québec, notamment le développement des grands projets, l'innovation, la compétitivité des entreprises et la valorisation de l'entrepreneuriat.

En réponse à ce malaise, la FCCQ présentait en septembre 2006 les résultats d'une étude qu'elle a commandée sur les causes et les conséquences de l'abandon des projets du bassin Peel et du Suroît. Cette opération médiatique, baptisée *Pour un retour du balancier*, visait avant tout à proposer des solutions afin de contrer l'immobilisme et de raviver l'entrepreneuriat au Québec. La FCCQ a constaté que

la valeur économique est la seule dimension du développement durable qui ne bénéficie pas d'une évaluation large et objective par une instance publique objective, permettant de jauger la contribution économique d'un projet et son importance pour la société québécoise. Les considérations environnementales trouvent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un lieu de consultation et d'échange dont la «sensibilité» est d'abord environnementale. Alors que les considérations sociétales trouvent un allié de poids à l'Agence de la santé et des services sociaux, tout particulièrement au sein de la Direction de la santé publique (DSP). Bref, la valeur économique est la seule dimension – du développement durable – qui ne bénéficie pas d'un processus d'évaluation objectif permettant de jauger la contribution économique d'un projet et son importance pour la société.⁸ Parmi les autres causes de l'immobilisme au Québec, notons : un manque de leadership politique, un manque de concertation entre les promoteurs et la population, un grand nombre de groupes de pression opposés au développement économique et un déséquilibre dans l'information véhiculée par les médias.

Afin de remédier à la situation, la FCCQ proposait la création d'une agence d'analyse économique dont le processus neutre et objectif permettrait l'analyse des enjeux se rapportant au développement économique, aux activités et projets ainsi qu'à l'impact de leur abandon éventuel. Ceci aiderait indéniablement à la mise en place par le gouvernement de processus de traitement des projets clairs et transparents dont les règles et échéances seraient équitables pour tous les acteurs. Ainsi, la légitimité des divers intervenants serait clairement établie dans les débats touchant l'activité ou les projets de développement économique. Les gens d'affaires via l'agence seraient en meilleure position pour véhiculer les qualités des projets et pour illustrer avec davantage de clarté leurs impacts devant les médias.

Afin d'accroître les investissements et favoriser le développement de projets structurants au Québec, **la FCCQ recommande :**

- **Que le gouvernement considère la création d'une agence d'analyse économique dont le mandat serait d'analyser les avantages et les inconvénients de certains projets de développement économique de manière neutre et objective.**

3.3 Encourager la relève entrepreneuriale

La FCCQ désire porter à l'attention du gouvernement du Québec l'enjeu de la relève entrepreneuriale et le départ à la retraite d'un grand nombre de propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME). Ces dirigeants vieillissent et leur entreprise constitue souvent leur capital de retraite. Environ 90 % des entreprises au Québec comptent moins de 20 employés et la plupart d'entre elles sont de type familial. Selon certains sondages, près du tiers des propriétaires ou dirigeants principaux d'entreprises envisagent de prendre leur retraite sur un horizon de cinq ans. Sur une période de dix ans, diverses études estiment qu'environ 60 % des entrepreneurs auront quitté. Fait troublant, la moitié d'entre eux n'ont aucun plan de relève.⁹

Nous croyons que cette situation où plusieurs dirigeants d'entreprise sur le point de prendre leur retraite prévoient vendre leur entreprise pourrait expliquer, en partie, le faible niveau d'investissement au Québec. Ces dirigeants sont peu enclins à augmenter le passif de leur entreprise et à investir dans la productivité à long terme de celle-ci. Aux yeux d'un acquéreur potentiel, la valeur d'une PME repose souvent sur le bassin de clients de l'entreprise et pas nécessairement sur les actifs tangibles (bâtiments, machines, équipements, etc.) de celle-ci. Bref, la fin de carrière d'un bon nombre de dirigeants au Québec se soldera par la vente et la fermeture de plusieurs entreprises. Ceci affectera indéniablement la croissance des investissements du secteur privé au Québec dans les prochaines années.

⁸ En ce sens, l'abolition du cours d'éducation économique au 5^{ème} secondaire est déplorable. La sphère économique sera dès septembre 2009 absente des programmes d'éducation au secondaire du Ministère de l'éducation du Québec.

⁹ D. Bruce (2006), «La relève des PME : mise à jour», Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, p. 2 (http://www.cfib.ca/success_fr/pdf/Successionf-2006-10.pdf)

Or, le transfert d'entreprise est une tâche difficile qu'il faut planifier longtemps à l'avance. Lorsque les entrepreneurs sont prévoyants et profitent du gel successoral, il y a peu de problèmes. Cependant, peu d'entrepreneurs utilisent le gel successoral étant donné qu'il faut prévoir pratiquement 20 ans à l'avance. La FCCQ est d'avis qu'il faut assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans l'agriculture et la pêche où il existe des exonérations dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En effet, la loi est plus permissive dans ce secteur où le transfert d'entreprise peut s'effectuer à un prix autre que la valeur marchande. C'est d'ailleurs ce que prévoit le gel successoral.

Assouplir les mécanismes de transfert d'entreprise faciliterait grandement les ventes/transferts d'entreprises et encouragerait la relève entrepreneuriale. Bien qu'indirectement, nous croyons également que pareil assouplissement aidera à soutenir à long terme la croissance de l'investissement privé au Québec. En concertation avec Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), la FCCQ recommande :

- **Que le gouvernement facilite l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de ladite entreprise.**
- **Que le gouvernement porte graduellement le montant admissible à l'exonération de 750 000 \$ à 1 500 000 \$ en cas de vente directe à un membre de la même famille ou à un employé de l'entreprise.**
- **Que le gouvernement évalue la possibilité d'assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans le secteur de l'agriculture et de la pêche où il existe des exonérations d'impôt sur les gains en capital et où le transfert d'entreprise peut s'effectuer à un prix autre que la valeur marchande.**
- **Que le gouvernement développe des mesures de soutien pour les entreprises désirant effectuer un transfert transgénérationnel.**

4. Technologies et énergies propres

La FCCQ souscrit fortement au principe du développement durable. Les entrepreneurs et entreprises membres de la FCCQ ne jouent pas seulement un rôle économique pour le Québec, mais également un rôle social et environnemental. L'environnement est maintenant au cœur des préoccupations d'un grand nombre d'entreprises qui désirent réellement concilier la croissance de leur entreprise à la protection de l'environnement et leur responsabilité sociale. Ces entreprises investissent des sommes souvent importantes afin d'adopter des procédés de fabrication moins polluants et moins énergivores. Dans le cadre de sa stratégie manufacturière de novembre 2007, le gouvernement du Québec a établi plusieurs mesures afin d'accroître l'efficacité énergétique des entreprises et de favoriser les énergies vertes : un fonds de capital de risque pour les technologies propres, un soutien financier aux énergies propres et efficaces et un programme d'éducation aux nouvelles pratiques d'affaires en développement durable. La FCCQ souscrit à ces mesures.

D'autre part, la FCCQ invite le gouvernement à bonifier son programme de réduction de la consommation du mazout lourd dans les entreprises. Le recours au gaz naturel en remplacement du mazout dans les entreprises québécoises apporterait une contribution sensible à la réduction des gaz à effet de serre. La FCCQ recommande donc au gouvernement d'encourager les entreprises, par un avantage fiscal, à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies moins polluantes telles que le gaz naturel. Une telle action serait, en outre, conséquente avec la décision du gouvernement d'encourager la diversification des sources d'approvisionnement énergétique (ports méthanier et filière éolienne) et la réduction des gaz à effets de serre.

La FCCQ salue également le désir du gouvernement de poursuivre ses efforts afin d'utiliser notre richesse hydroélectrique, une source d'énergie propre et renouvelable, comme levier de développement économique. La stratégie de développement énergétique du gouvernement du Québec est ambitieuse : 31 milliards de dollars d'investissement sur 10 ans. Le chantier de la Eastmain-1-A Rupert et le futur chantier de la Romaine vont assurer aux citoyens et aux entreprises du Québec un approvisionnement

d'électricité propre et renouvelable pour les prochaines années. Avec les chantiers d'énergie éolienne, le Québec est sur la bonne voie pour devenir un leader mondial dans l'énergie renouvelable. La FCCQ est d'avis que cette énergie propre, abondante et à un prix compétitif saura attirer l'attention des multinationales étrangères, permettant d'accroître les investissements directs étrangers au Québec. De plus, la vente d'électricité propre à nos voisins américains permet d'année en année d'accroître les revenus que tire le gouvernement d'Hydro-Québec.

La FCCQ recommande :

- **Que le gouvernement développe des incitatifs pour la conversion vers l'efficacité énergétique et les énergies vertes, vers le gaz naturel notamment.**
- **Que le gouvernement bonifie son programme qui appuie les entreprises cherchant à substituer l'utilisation du mazout par des sources d'énergie plus propres en accordant notamment des crédits d'impôt pour la conversion des équipements.**

5. Conclusion

En 2007, la FCCQ s'est fortement engagée dans les consultations publiques et travaux des groupes d'experts du gouvernement du Québec. Elle a récemment participé aux consultations sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, sur l'avenir du financement de la santé et sur la planification de l'immigration au Québec. Elle a aussi contribué aux différents travaux des groupes d'experts mandatés par le gouvernement pour soumettre des recommandations quant à l'aide fiscale pour les régions ressources, la tarification et l'investissement. La FCCQ a également été très proactive cet automne sur les défis du secteur manufacturier québécois et a été heureuse de constater que plusieurs de ses recommandations ont trouvé échos dans la stratégie manufacturière du gouvernement du Québec en novembre 2007.

En 2008, la FCCQ entend continuer d'être l'ardent défenseur des intérêts des gens d'affaires du Québec au chapitre des politiques publiques. La FCCQ remercie le gouvernement du Québec d'avoir fait entendre la voix de ses membres dans le cadre cette consultation pré-budgétaire.

Annexe 1 – Les questions particulières de la consultation pré-budgétaire 2008

1. Quels rôles les citoyens, les entreprises et le gouvernement devraient-ils jouer pour accroître la prospérité des Québécois?
2. Réduire les écarts de productivité du Québec par rapport à ses voisins et ses partenaires commerciaux devrait-il être une priorité du gouvernement?
3. Pour accroître la productivité et stimuler la prospérité, le gouvernement devrait-il favoriser la croissance des investissements privés?
4. Si oui, quels moyens devraient être privilégiés?
5. L'investissement dans les technologies propres doit-il être soutenu de façon particulière?